



LE CHARDONNET

« Tout ce qui est catholique est nôtre »
Louis Veuillot

Egalité chérie ! Quelle fadaise !

Tout dans l'Évangile nous invite à l'humilité. Celui qui s'humilie sera mis à l'honneur. Il n'y a rien de mal en soi à être mis à l'honneur ! Mais, nous savons tous combien il est vite tentant de tomber dans le vice opposé qu'est l'orgueil. Chez un homme, l'orgueil consiste à se mettre au-dessus de ses semblables, non par souci d'excellence mais par recherche désordonnée de soi-même. Satan – créé par Dieu dans un état de sainteté – est tombé dans ce péché parce que, selon saint Thomas : « Il voulut atteindre la béatitude naturelle à partir de lui-même et se détourner de la béatitude surnaturelle qui provient de la grâce de Dieu ». Ce désir peccamineux était donc essentiellement une volonté d'être égal à Dieu. C'est le péché d'égalité.

L'Apocalypse raconte le combat qui eut lieu dans le ciel entre les bons et les mauvais anges. Les anges fidèles se rallièrent à saint Michel Archange, tandis que les mauvais – avec leur chef Lucifer – furent, par Dieu, précipités dans les enfers d'où¹ ils ne cessent de tenter les hommes par toutes sortes de péchés que l'on appelle les filles de l'orgueil. Les anges vainqueurs poussèrent avec saint Michel le cri triomphal « *Quis ut Deus ?* » Qui est comme Dieu ? Ce qui signifie que, vu la distance infinie qui existe entre Dieu Créateur et n'importe laquelle des créatures – fût-elle la plus parfaite – il n'est permis à aucune d'elles de juger le Créateur.

Notre unique devoir est de nous rallier à la volonté divine. Là nous serons à notre vraie place. Nous mettre en dessous de ce que nous demande Dieu serait une fausse humilité : il faut nous mettre en accord avec la volonté divine ; et même, si nous exerçons des fonctions d'autorité, il est parfois permis de le rappeler à ses subordonnés. L'exemple nous est donné par la Très Sainte Vierge qui n'hésite pas, lors de la Visitation, à dire à sa cousine Elisabeth : « Toutes les nations me diront bienheureuse car le Tout-Puissant a fait en moi des merveilles ».

Cet enseignement est une notion qui ne semble guère pratiquée par la plupart des chrétiens. Saint Pie X l'a rappelé : « Dieu créa la société humaine par des éléments inégaux. Elle ressemble à un moteur où toutes les pièces, de rôles et de formes différents, concourent au succès final ». Satan, par son propre exemple, depuis longtemps – mais particulièrement depuis 1789 – a introduit dans le cœur des hommes une aspiration à l'égalité qui engendre l'injustice. Déclarer que toute inégalité est injuste est un péché contre Dieu s'il s'agit d'une inégalité créée par la nature. Certes, les inégalités créées par les hommes peuvent être injustes et l'on peut – et quelquefois on doit – les combattre. Mais c'est Satan qui infuse, dans l'esprit

1. Le démon porte en quelque sorte l'enfer avec soi puisqu'il reste sujet des peines de l'enfer.

des révolutionnaires, le rêve de créer une société terrestre d'où l'inégalité serait bannie.

« Il y eut un temps où la philosophie de l'Évangile gouvernait les États. Cette énergie propre à la sagesse du Christ et sa divine vertu avaient compénétré les lois, les institutions et les coutumes des peuples, avaient imprégné toutes les couches sociales et toutes les manifestations de la vie des nations. Organisée de cette manière, la société produisit un bien-être supérieur à toute imagination. On en conserve encore la mémoire et elle restera gravée en nombre de monuments qu'aucun artifice des adversaires ne pourra jamais détruire ou obscurcir ».

Ainsi s'exprimait Léon XIII, avec magnanimité et noblesse dans son en-

Page 1 Editorial M. l'abbé X. Beauvais

Page 4 Présentation du dossier

Page 4 Entretien avec M. l'abbé Régis de Cacqueray

Page 9 Romain ou papolâtre ?

par M. l'abbé F.-M. Chautard

Page 10 La romanité

par M. l'abbé F.-M. Chautard

Page 12 Une merveilleuse rencontre... à Ars!

par M. l'abbé J.-P. Boubée

Page 14 Un prêtre répond à vos questions

par M. l'abbé F. Knittel

Page 15 Activités — Annonces

cyclique *Immortale Dei*. Et plus loin, il ajoutait avec nostalgie et tristesse :

« Mais le désir pernicieux et déplorable de nouveauté qui surgit au XVI^e siècle, ayant perturbé d'abord les choses de la religion, par une conséquence naturelle, en vint à bouleverser la philosophie et, au moyen d'icelle, toute l'organisation de la société civile. De là comme d'une source, dérivent les plus récents postulats d'une liberté sans frein, inventés durant les grandes perturbations du XVIII^e siècle, et lancées plus tard comme des principes et des bases d'un nouveau droit, qui était jusqu'alors inconnu et diffère non seulement du droit chrétien, mais aussi sur plus d'un point, du droit naturel ».

Ainsi donc, face à l'ancien droit, devant le droit chrétien, s'élève un droit nouveau. On assiste à l'affrontement de deux formes de pensée, de deux cosmologies, de deux civilisations. Nous sommes en présence d'une guerre entre les deux cités, entre l'ordre social chrétien et le désordre social révolutionnaire, entre le droit chrétien et le nouveau droit. Les principes de ce droit révolutionnaire anti-chrétien viennent de la réforme protestante, s'imposent par la révolution française et sont codifiés par la *Déclaration des droits de l'homme* et dans son prolongement par la déclaration sur la liberté religieuse du concile Vatican II.

De ces principes, le premier, fondamental et qui s'oppose à l'Évangile, c'est : « Tous les hommes, étant de la même nature, sont de fait égaux entre eux ». Ce postulat est l'axe autour duquel tourne tout le système révolutionnaire et constitue l'article I du nouvel évangile « La Déclaration des droits de l'homme » : « Tous les hommes naissent et demeurent égaux en droits ». Toute l'histoire moderne et contemporaine tourne autour du problème de l'inégalité ou de l'égalité des droits de l'homme.

Du XVI^e au XXI^e siècle, l'histoire enregistre un mouvement égalitariste toujours plus accéléré et radical, qui vient détruire tout ce que la civilisation chrétienne avait édifié. Tandis que l'Église catholique a toujours enseigné que l'inégalité est un bien qui doit être désiré et respecté, la révolution a cher-

ché – comme le plus grand bien – l'égalité en tout et pour tous. Aujourd'hui, tout le monde travaille en vue de l'égalité jusqu'à l'obsession de la parité.

- les féministes veulent l'égalité entre l'homme et la femme ;
- les socialistes proclament l'égalité des classes ;
- les mondialistes prétendent à l'égalité entre les nations ;
- les vieillards se veulent jeunes et s'efforcent de gommer leurs différences ;
- les professeurs psychanalysés se disent égaux aux élèves ;
- les gouvernants démagogues cherchent à s'égaliser aux gouvernés ;

et l'œcuménisme, a décrété, de fait, l'égalité de toutes les religions. Les conséquences de ce principe suprême, ne sont autres qu'une inversion totale des valeurs et une révolution complète de l'ordre juridique et social.

En effet, en définissant que « les hommes naissent et demeurent égaux en droits », le nouveau droit condamne les inégalités. Et en définissant que les « hommes naissent et demeurent libres », il condamne toutes les subordinations, toutes les dépendances. Or, qui dit autorité, ordres, obéissance, dit nécessairement inégalité et subordination.

Le nouveau droit, dans son égalita-



« Voici la servante du Seigneur » (Annonciation de Roger de la Pasture)

- les parents complexés se rabaissent au niveau des enfants ;
- les prêtres conciliaires, pour garder un lien avec les fidèles, se sécularisent.

De l'égalité des individus à l'égalité des religions

Plus néfaste encore que tout autre égalitarisme est celui préconisé par les autorités de l'Église à partir du concile Vatican II qui, avec la liberté religieuse

condamne donc les principes de l'ancien ordre juridique et social.

De cette manière, c'est la société elle-même qui se voit sacrifiée. L'autorité, la hiérarchie et la loi supprimées, c'est la société qui va à sa ruine. Issu de la doctrine révolutionnaire, le nouveau droit est son image achevée : ennemi, comme elle de la famille, de l'autorité paternelle, de toute autorité humaine, de l'autorité divine.

« Vous serez comme des dieux »,

telle est la formule de la première révolution de l'ange et de l'homme contre Dieu. Depuis Adam c'est la formule de tous les révolutionnaires.

- « Vous serez comme des rois », disent les révolutionnaires aristocrates contre les souverains ;
- « Vous serez comme des nobles », crient les révolutionnaires bourgeois contre les hautes classes ;
- « Vous serez comme des riches », hurlent les révolutionnaires socialistes contre la classe moyenne.

De l'égalitarisme à l'individualisme

L'égalitarisme conduit de cette manière à une destruction totale de la société. Les différentes étapes ne seront pas autre chose que la réalisation de ce plan démoniaque. Mais de quelle égalité s'agit-il ? D'une égalité purement arithmétique : un individualisme radical absolu et sans limites. L'individualisme pour lequel seul existe le nombre, seul digne de considération, pour lequel la qualité, non seulement est opposée au nombre, mais encore ne doit être aucunement tenue en compte : individualisme qui ne sait plus que compter et qui compte tout le monde par un, qui ne sait plus qu'additionner et soustraire, et qui additionne et soustrait en confondant tout : la vertu et le vice, l'intelligence et l'aveuglement, la compétence et la nullité, le plus et le moins, l'être et le néant, Dieu et la créature. Confondus par cette fausse philosophie, beaucoup de nos contemporains affirment et soutiennent la parfaite égalité de tous les hommes en droit et hiérarchie ; ils proclament qu'il ne doit pas exister d'inégalités de droits et de pouvoirs ; ils soutiennent qu'il ne doit y avoir ni honneur, ni révérence

à rendre à ceux qui sont revêtus de n'importe quelle autorité ; pire, ils en arrivent à nier toute autorité. De ces principes découlent la rébellion des fils contre leurs parents, des sujets contre les gouvernants, des élèves contre les professeurs. De ces principes découlent toutes les doctrines erronées qui tendent à niveler par le bas les relations des hommes entre eux. Contre cet égalitarisme se lève la doctrine catholique avec toute sa force et toute sa clarté.

« Le premier principe et comme la base de tout – disait Léon XIII – c'est que l'on doit accepter cette condition de la nature humaine, qui rend impossible dans la société civile l'élévation de tous au même niveau. Sans doute, c'est là ce que poursuivent les socialistes, mais contre la nature, tous les efforts sont vains.

C'est elle, en effet, qui a établi parmi les hommes des différences aussi multiples que profondes : différence d'intelligence, de talent, d'habileté, de santé, de forces ; différence nécessaire d'où naît l'inégalité des conditions. Cette inégalité, d'ailleurs, tourne au profit de tous, de la société comme des individus : car la vie sociale requiert un organisme très varié et des fonctions fort diverses ; et ce qui porte précisément les hommes à se partager ces fonctions, c'est surtout la différence de leurs conditions respectives ».

Or, saint Pie X ajoute : « L'humaine société, telle que Dieu l'a établie est composée d'éléments inégaux ; ainsi les membres du corps humain ; les rendre tous égaux est impossible, il s'ensuivrait la ruine de la société elle-même. De là, il suit que dans la société humaine, il soit conforme à l'ordonnance divine qu'il y ait des princes et des vassaux, des patrons et des ouvriers, des

riches et des pauvres, des savants et des ignorants, des nobles et des gens de condition modeste, lesquels tous unis entre eux par un lien d'amour, s'aident mutuellement à atteindre leur fin ultime dans le ciel et, sur la terre, leur bien-être matériel et moral. L'égalité des divers membres sociaux consiste en ceci seulement, à savoir que tous les hommes tiennent leur origine de Dieu créateur ; ils ont été rachetés par Jésus-Christ et doivent être jugés et récompensés ou châtiés par Dieu selon l'exacte mesure de leurs mérites ».

L'Église n'a donc jamais cessé d'enseigner au monde la véritable égalité des hommes :

- égalité d'origine : tous les hommes descendent d'un même Dieu Créateur ;
- égalité de nature : tous les hommes ont une âme également spirituelle, immortelle, créée à l'image et à la ressemblance de Dieu et rachetée par Notre Seigneur Jésus-Christ ;
- égalité de destinée : tous les hommes sont également sujets à la mort, ils ont le même enfer à craindre et le même ciel à mériter. En contre partie, il est certain que l'Église reconnaît et respecte toutes les supériorités légitimes. Dieu a créé l'homme pour vivre en société. Toute société a besoin d'une autorité ; l'égalité sociale entre gouvernants et gouvernés est donc impossible : les uns ont le droit et le devoir de commander, et les autres, le droit d'être bien dirigés et le devoir d'obéir. Cette inégalité découle de la nature des choses. On ne peut la détruire sans tomber dans l'anarchie. Il est certain aussi que l'Église ne détruit pas – et ne peut pas le faire – l'inégalité des conditions sociales. Sachons donc lutter contre cette pandémie mortelle, cette épidémie mentale qui s'étend sur toute la planète – je veux dire l'égalitarisme – et sachons revenir tout simplement comme à un remède, à la vertu d'humilité chrétienne, en commençant par nous-mêmes, chacun à sa place.

Abbé Xavier BEAUVAIS



Présentation du dossier :

LA ROMANITÉ

Cinq ans presque jour pour jour après l'élection de Benoît XVI, six mois après le commencement des entretiens doctrinaux entre Rome et la Fraternité Saint-Pie X, la question romaine reste plus que jamais d'actualité. Aussi avons-nous demandé à Monsieur

l'abbé Régis de Cacqueray, supérieur du district de France, de faire le point à travers différentes questions que peuvent se poser les lecteurs du *Chardonnet*, avant d'examiner la nature de la romanité dans ce qu'elle n'est pas et dans ce qu'elle est.

Entretien avec Monsieur l'abbé Régis de Cacqueray

Monsieur l'abbé, comment peut réagir les fidèles catholiques après ces cinq dernières années de pontificat ? Doit-on toujours parler d'un état de crise dans l'Eglise ?

Il y a les effets et il y a les causes. Vatican II a entraîné une perte de la foi et une désacralisation qui se sont étendues dans tous les domaines. Dans son livre *Lettre ouverte aux catholiques perplexes* (1976), Mgr Lefebvre a bien décrit toutes ces conséquences qui se sont fait sentir dans la vie quotidienne des catholiques. Et pour être juste, gardons-nous d'oublier que ce constat si lucide est intervenu bien avant les *Entretiens sur la foi* du cardinal Ratzinger, parus seulement huit ans plus tard, en 1984. Mais la vraie différence entre Mgr Lefebvre et le cardinal Ratzinger, c'est que Mgr Lefebvre ne s'est pas contenté de constater les conséquences ; dans un autre livre, *Ils L'ont découronné* (1987), il a aussi analysé les causes profondes dont ces conséquences ont procédé. Ce sont les causes qui sont les plus importantes, car de ces causes peuvent toujours découler une quantité de conséquences toujours nouvelles, toujours pires. Or, ces causes, le cardinal Ratzinger ne les a jamais analysées. Et il est bien à craindre que, devenu pape,

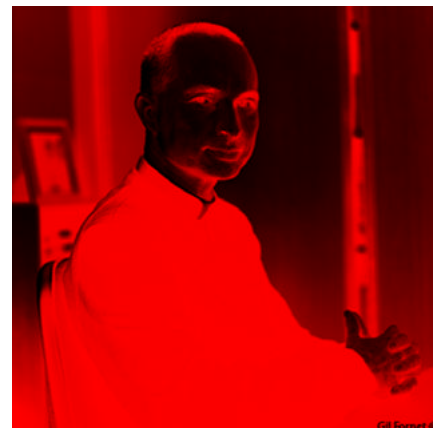
après cinq ans de pontificat, il ne soit pas devenu plus lucide.

En témoignent tous ses discours publiés régulièrement dans *L'Observatore romano* et qui réaffirment sans cesse le triple principe de la liberté religieuse (tiré de la déclaration *Dignitatis humanae*), de la laïcité des Etats (tiré aussi de la constitution *Gaudium et spes*) et de l'œcuménisme (tiré du décret *Unitatis redintegratio*), principe qui est en contradiction formelle avec l'enseignement constant et unanime du magistère pontifical d'avant Vatican II. C'est ce principe-là qui est à la racine de tous les conséquences présentes et – Dieu nous en garde – peut-être encore à venir. Tant que le pape et les évêques y demeureront attachés, l'état de crise persistera dans l'Eglise.

Vous semblez juger bien sévèrement les Entretiens sur la foi du cardinal Ratzinger. Au lendemain des sacres d'Ecône, dans un Discours adressé en juillet 1988 à la conférence épiscopale chilienne, celui-ci n'a-t-il quand même pas réagi avec force contre la contestation progressiste ? Ce discours, qui présentait tous les accents d'un véritable plaidoyer en faveur d'une certaine continuité

dans la Tradition, n'annonçait-il pas déjà le Discours du 22 décembre 2005, qui condamne l'herméneutique de la rupture ?

Ce discours de 1988¹ est avec les *Entretiens sur la foi* de 1984 le principal argumentaire de ce que l'on a pu appeler avec beaucoup de raison « la thèse Ratzinger » : un très bon Concile dévoyé par de très vilaines gens². La thèse fausse du cardinal Ratzinger est que Vatican II est bon et donc qu'il n'est pas à réformer ;



Monsieur l'abbé Régis de Cacqueray

il faut seulement en réviser l'application (ou la « réception », comme ils disent) en mettant un terme à de simples abus. Cette thèse est fausse, puisque, comme le démontre très bien l'article de novembre 1988 du *Courrier de Rome* (page 4), « certains

1. Ce discours a été analysé dans le numéro de novembre 1988 du *Courrier de Rome*, version française du journal *Si Si No No*, qui titrait : « Le cardinal Ratzinger démontre l'état de nécessité dans l'Eglise ». Le même journal reviendra d'ailleurs à plusieurs reprises sur la question, dans les numéros de novembre 1989, avril 1991, septembre 1991, mars 1992.

2. Editorial du *Chardonnet* d'avril 1989.

textes du Concile sont réellement séparés de la Tradition et ne peuvent en aucun cas être conciliés avec elle. Ce n'est pas seulement, comme le pense le cardinal Ratzinger, que « de nombreuses présentations donnent l'impression qu'avec Vatican II tout ait changé et que ce qui l'a précédé n'ait plus de valeur ». Non. Il existe des textes du Concile qui ont constitué un changement par rapport à ce qui précédait et qui nécessitent par conséquent un choix : ou Vatican II ou la Tradition. Des textes comme *Nostra aetate* pour les religions non chrétiennes, *Unitatis redintegratio* pour l'œcuménisme, *Dignitatis humanae* sur la liberté religieuse conduisent effectivement et avec raison à se demander, comme le fait le cardinal Ratzinger « si l'Eglise d'aujourd'hui est réellement celle d'hier ou si on l'a remplacée par une autre sans même se donner la peine d'en avertir les catholiques ».

En 1988, au lendemain des sacres, la différence entre le cardinal Ratzinger et Mgr Lefebvre vient de ce que, pour le second, ce sont les textes même de Vatican II qui sont à la source de ce changement observable dans les faits, tandis que pour le premier, il y a seulement « de nombreuses présentations qui donnent l'impression qu'avec Vatican II tout ait changé ». Et vingt ans plus tard, le Discours du 22 décembre n'a pas démenti le propos adressé à la conférence épiscopale chilienne : loin de l'herméneutique de la rupture (« de nombreuses présentations qui donnent l'impression qu'avec Vatican II tout ait changé »), il faut revenir à une herméneutique de la continuité (la lettre du bon Concile, loin de tous les abus). Il faut donc revenir aux textes, celui sur la liberté religieuse compris, car ces textes sont réputés conformes à la Tradition.

Ces deux discours de 1988 et de 2005 nourrissent l'illusion de remédier à la crise de l'Eglise en revenant à cette lettre empoisonnée du Concile. Illusion constante et funeste.

Mais, monsieur l'abbé, même si la jeunesse théologique de

l'abbé Joseph Ratzinger a pu être influencée par la nouvelle théologie, aujourd'hui tout le monde nous parle d'un pape augustinien. Avec Benoît XVI on peut parler ouvertement des abus qui sont commis dans l'Eglise au niveau doctrinal et liturgique. Benoît XVI veut sans doute prendre ses distances vis-à-vis de Jean-Paul II et ne croyez-vous pas qu'il faudrait quand même lui laisser un peu de temps ? Paris ne s'est pas fait en un jour, et Rome non plus !

Rappelez-vous les cinq premières années de Jean-Paul II. Le pape polonais, fraîchement élu, suscitait l'enthousiasme des forces conservatrices de l'Eglise. À en croire tous les bruits qui circulaient à droite comme à gauche, c'était le pape du retour à la saine doctrine de l'Eglise, le pape qui allait corriger le concile Vatican II « à la lumière de la Tradition », expression qui a rencontré le succès que vous savez dans tous les milieux catholiques traditionnels : c'était à l'issue de l'audience accordée à Mgr Lefebvre. Mais au bout de cinq ans, ce fut la douche froide, lorsque l'on vit le pape venant se recueillir en pèlerin sur la tombe de Luther (1983). Puis il y eut la visite à la Synagogue de Rome et enfin le scandale d'Assise (1986).

Vous remarquerez que Benoît XVI n'a pas attendu cinq ans pour dissiper les quelques illusions qu'aurait pu susciter sa réputation de théologien conservateur. Quand on mesure le chemin parcouru en si peu de temps, on peut dire qu'il n'est pas en reste par rapport à Jean-Paul II. Le pape bavarois s'est rendu déjà trois fois dans une synagogue, en Allemagne en 2005, aux Etats-Unis en 2008, et enfin à Rome, tout récemment, en janvier dernier. La visite officielle à la synagogue de Cologne a d'ailleurs été l'une des toutes premières démarches du nouveau pape, à peine élu depuis quatre mois. À cette occasion, Benoît XVI a clairement laissé entendre que l'opposition entre le Nouveau et l'Ancien Testament relève des « questions théologiques

encore discutées »³, comme si, chez les juifs, le refus du principe même du salut, le refus de reconnaître en Jésus-Christ la Personne divine du Verbe Incarné, constituait une option après tout légitime. Et cette première initiative de 2005 devait être suivie par la visite à l'église schismatique Saint-Georges-du-Phanar, le 29 novembre 2006, par la prière à la Mosquée bleue d'Istanbul, le 30 novembre 2006⁴, par la réunion œcuménique de prières à Naples le 21 octobre 2007⁵. Lors de cette dernière réunion, le pape a d'ailleurs commencé par dire que cette initiative « nous ramène en esprit en 1986, lorsque mon vénéré prédécesseur Jean-Paul II invita sur la colline de saint François les Hauts Représentants religieux à prier pour la paix, soulignant en cette circonstance le lien intrinsèque qui unit une authentique attitude religieuse avec une vive sensibilité pour ce bien fondamental de l'humanité ». Et d'ajouter : « Dans le respect des différences des diverses religions, nous sommes tous appelés à travailler pour la paix ».

Tout cela n'a rien d'étonnant, si l'on s'en tient aux propos tenus par le pape lors d'une interview donnée à la télévision polonaise le 16 octobre 2005 : « Je pense que j'ai pour mission essentielle et personnelle », disait-il, « de ne pas promulguer de nombreux nouveaux documents mais de faire en sorte que ces documents [de Jean-Paul II] soient assimilés, car ils constituent un trésor très riche, ils sont l'authentique interprétation de Vatican II. Nous savons que le pape était l'homme du Concile, qu'il avait assimilé intérieurement l'esprit et la lettre du Concile et, par ces textes, il nous fait vraiment comprendre ce que voulait et ce que ne voulait pas le Concile »⁶.

3. Benoît XVI, « Allocution lors de la visite à la synagogue de Cologne, le 19 août 2005 » dans DC n° 2343, p. 892.

4. DC n° 2371 (7 janvier 2007), p. 26.

5. Benoît XVI, « Discours aux chefs religieux participant à la rencontre internationale pour la paix, le 21 octobre 2007 » dans DC, n° 2391 (2 décembre 2007), p. 1037-1038.

Une chose est donc sûre : Benoît XVI n'est pas encore près de prendre ses distances par rapport à Jean-Paul II, du moins sur l'essentiel de ce qui génère la crise de l'Eglise. À travers son prédécesseur, c'est l'héritage de tout le Concile qui s'impose à lui.

Il y a quand même eu un point largement positif au cours de ces cinq premières années de pontificat : le Motu proprio Summorum pontificum du 7 juillet 2007.

Ce *Motu proprio* autorise sans doute la célébration de la messe et des sacrements selon le rite tridentin, mais c'est à titre extraordinaire. Même si cet usage peut s'avérer fréquent dans les faits, il ne correspond pas à la loi ordinaire et commune, qui reste celle du *Novus ordo missae* de Paul VI. C'est un peu ce qui s'est passé au XIX^e siècle, à l'époque de la loi Falloux, avec la fameuse question scolaire.

On accordait aux catholiques la liberté d'avoir leurs propres écoles confessionnelles, mais à condition qu'ils reconnussent le bien-fondé de l'école laïque. Tous les catholiques

libéraux, comme Montalembert, ont donné tête baissée dans le panneau, mais les vrais catholiques ont tenu bon. Il n'était pas question pour eux de reconnaître en droit un simple régime de tolérance pour la foi

Eglise. Il n'y a aucune opposition entre la liturgie renouvelée par le Concile Vatican II et cette liturgie »⁷. C'est là qu'est justement l'erreur : contrairement à ce qu'affirme Benoît XVI, il y a bel et bien une

opposition, et une opposition radicale, entre la liturgie du pape saint Pie V et celle de Paul VI. Les cardinaux Ottaviani et Bacci l'ont dit avec force dans la Préface au *Bref examen critique* présenté au pape Paul VI en 1969 : la liturgie renouvelée à la suite du Concile Vatican II « s'éloigne de manière impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la sainte messe telle qu'elle a été formulée à la XX^e session du concile de Trente ».

Dans le texte même du *Motu proprio*, on lit à l'article 1 des décisions prises : « Le missel romain promulgué par Paul VI est l'expression ordinaire de la « *lex orandi* » de l'Église catholique de rite latin. Le

missel romain promulgué par saint Pie V et réédité par le bienheureux Jean XXIII doit être considéré comme l'expression extraordinaire de la même « *lex orandi* » de l'Église et être honoré en raison de son usage vénérable et antique ». Pour une même « *lex orandi* », nous dit-on, il y a deux expressions, dont l'une est extraordinaire par rapport à l'autre. Dans l'esprit du pape, c'est la liturgie de Paul VI qui a valeur de référence. Or, nous le savons, la croyance du peuple chrétien se règle sur l'expression de la liturgie. C'est le missel qui conditionne la profession



Bas-relief de la basilique du Latran

catholique, car c'eût été reconnaître à l'erreur non seulement un droit, mais un droit prépondérant. Alors c'est un peu la même chose avec cette politique liturgique de Benoît XVI.

Le pape le dit d'ailleurs lui-même, il ne s'en cache pas : ce *Motu proprio* vise seulement à établir un certain régime de tolérance liturgique. « Ce *Motu proprio* est simplement un acte de tolérance, dans un but pastoral pour des personnes qui ont été formées dans cette liturgie, l'aiment, la connaissent, et veulent vivre avec cette liturgie. C'est un petit groupe, parce que cela suppose une formation en latin, une formation dans une culture certaine. Mais pour ces personnes, avoir l'amour et la tolérance de permettre de vivre avec cette liturgie, cela me semble une exigence normale de la foi et de la pastorale d'un évêque de notre

HORAIRES DES MESSES

Dimanche

8 h 00 : Messe lue

9 h 00 : Messe chantée grégorienne

10 h 30 : Grand-messe paroissiale

12 h 15 : Messe lue avec orgue

16 h 30 : Chapelet

17 h 00 : Vêpres et Salut du T.S.S.

18 h 30 : Messe lue avec orgue

En semaine

Messe basse

à 7 h 45, 12 h 15 et 18 h 30

La messe de 18 h 30 est chantée aux fêtes de 1^{re} et 2^e classe.

6. Benoît XVI, « Entretien à la télévision polonaise, le 16 octobre 2005 » dans DC n° 2346 (20 novembre 2005), p. 1051.

7. Benoît XVI, « Entretien accordé aux journalistes pendant le vol vers la France le 12 septembre 2008 » dans DC n° 2409, p. 873-874.

de foi des fidèles. À mauvais missel, mauvaise croyance. Et donc, s'il y a deux expressions, l'une bonne et l'autre mauvaise, de la « *lex orandi* », il y aura pareillement deux croyances, l'une bonne et l'autre mauvaise. Et si le mauvais missel a valeur de référence, s'il constitue l'expression ordinaire de la croyance, cela veut dire que dans l'intention du pape la mauvaise croyance reste la norme et doit l'emporter sur la bonne.

On réserve sans doute une place à la messe catholique, ce qui n'est pas rien. Le régime de la persécution ouverte a pris fin. Mais ce n'est pas pour autant le retour à la Tradition. Dans l'esprit de Benoît XVI, si la messe catholique est tolérée, c'est à condition qu'elle accepte de cohabiter avec le *Novus Ordo Missae*, qui demeure l'expression ordinaire de la loi liturgique. Avec Mgr Lefebvre, nous persistons à croire que la messe catholique mérite beaucoup mieux qu'une petite place à côté de la messe réformée de Paul VI, la « messe de Luther ». Pour rétablir la bonne croyance dans sa totalité, il ne suffit pas de rétablir le bon missel à côté du mauvais ; il faut rétablir le missel traditionnel de 1962 comme l'expression ordinaire de la loi de la prière, à l'exclusion du missel de Paul VI.

En dépit de certains avantages immédiats, il n'est donc pas absolument certain que, pris en lui-même, le *Motu proprio* de Benoît XVI soit si largement positif. Il y a certainement là un régime de tolérance dont les catholiques pourront profiter de fait, pour respirer un peu plus à l'aise, et grâce auquel certaines âmes de bonne volonté pourront redécouvrir en

grande partie le trésor de la Tradition liturgique de l'Eglise. Mais il faut bien reconnaître que cette situation ne peut pas nous satisfaire pleinement et que nous ne saurions approuver, dans le principe faux qu'il suppose, le principe du libéralisme liturgique.

Le *Motu proprio* statue d'ailleurs à l'article 2 qu'« aux messes célébrées sans peuple, tout prêtre catholique de rite latin, qu'il soit séculier ou religieux, peut utiliser le missel romain publié en 1962 par le bienheureux Pape Jean XXIII ou le missel romain promulgué en 1970 par le Souverain Pontife Paul VI, et cela quel que soit le jour, sauf le Triduum sacré. Pour célébrer ainsi **selon l'un ou l'autre missel**, le prêtre n'a besoin d'aucune autorisation, ni du Siège apostolique ni de son Ordinaire ». Moyennant quoi tout prêtre de passage peut célébrer la nouvelle messe dans n'importe quelle maison de l'une ou l'autre des communautés *Ecclesia Dei*, sans que les supérieurs puissent s'y opposer. Et cette célébration de la nouvelle messe dans les communautés *Ecclesia Dei* ne se limitera pas à une célébration privée sans assistance de fidèles, puisque l'article 4 du *Motu proprio* prévoit même qu'« aux célébrations de la messe dont il est question ci-dessus à l'article 2 peuvent être admis, en observant les règles du droit, des fidèles qui le demandent spontanément ». Voilà pourquoi la Fraternité Saint-Pie X ne saurait accepter une solution purement canonique, avant que Rome se soit résolue à remettre en cause le principe même de la nouvelle messe de Paul VI.

Tous ces faits sont sans doute indéniables, mais pourquoi alors les médias donnent-ils à Benoît XVI cette image illusoire d'un pape conservateur ?

Ne nous laissons pas impressionner par les médias. Les médias doivent plaire à la foule, et la foule ne s'élève pas très souvent au niveau du plus perspicace de la foule...

Cela dit, il est vrai que, dans les détails de son gouvernement Benoît XVI s'efforce de restaurer un minimum de discipline. On ne

peut pas nier que la fin du pontificat de Jean-Paul II a donné lieu à de nombreux abus. Le nouveau pape est un homme d'ordre et il a voulu reprendre les rênes du pouvoir. Il y a chez lui un style de gouvernement qui va incontestablement en faveur d'une certaine rigueur, notamment dans le domaine de la morale. Et cela déplaît profondément aux pouvoirs de ce monde, qui veulent aller jusqu'au bout de la révolution. On cherche à ternir l'image d'une Eglise dont le chef visible manifeste malgré tout une certaine résistance, face à la corruption du monde moderne.

Mais sur le plan de la doctrine (qui doit d'ailleurs inspirer toute la morale) les principes faux qui inspirent ce gouvernement restent malheureusement les mêmes.

Cette dualité qui départage la politique de Benoît XVI, entre une fidélité sans failles aux principes révolutionnaires de Vatican II et un semblant de retour à l'ordre sur le plan disciplinaire, ne doit pas nous étonner, car il y a là une constante du modernisme. Pensons à ce que disait saint Pie X dans *Pascendi* : les modernistes ne sont pas tous conséquents au même degré. Certains admettent les principes mais veulent mettre un frein aux conséquences qui en découlent. Cet illogisme est paradoxalement logique... dans la logique du modernisme. Celui-ci, dit saint Pie X, « résulte du conflit de deux forces, dont l'une pousse au progrès, tandis que l'autre tend à la conservation ». La force qui pousse à la conservation, c'est l'autorité qui réprime les abus ; la force qui pousse au progrès, ce sont les impératifs du Concile.

Ne craignez-vous pas qu'un langage aussi critique puisse indisposer le Saint-siège à notre égard ?

Voulons-nous conserver notre foi et plaire à Dieu, ou voulons-nous plaire aux hommes ? Le pape et les évêques sont imbus du concile, imbus du libéralisme et du modernisme : ce sont des faits. Et contre les faits, il n'y a rien qui tienne, il n'y a pas

Église Saint-Nicolas du Chardonnet
23, rue des Bernardins — 75005 Paris
Téléphone 01 44 27 07 90 — Fax 01 43 25 14 26
E-mail : stnicolasduchardonnet@free.fr
www.saintnicolasduchardonnet.fr
Directeur de la publication :
Abbé Xavier Beauvais
Composition : www.actuance.eu
Impr. Moutot - 92100 Montrouge
ISSN 0985.1526 — Tirage : 2000 ex.
CPPAP N° 0311G87731 jusqu'au 31.03.2011

de « si » ou de « mais ». Ceux qui raisonnent avec des « si » ou avec des « mais », ce sont les hésitants ou les compliqués, tous ceux dont les fausses inquiétudes diminuent les forces au lieu de les augmenter. Nous devons être forts, forts dans notre foi. C'est saint Pierre qui le dit : il faut que nous résistions au diable en demeurant « fortes in fide ».

Si nous aimons vraiment la vérité, si nous sommes prêts à défendre notre foi, nous ne pouvons pas ne pas dénoncer les erreurs, et les dénoncer publiquement, comme saint Paul, à temps et même à contretemps. Saint Paul n'a pas craint de contrister les Corinthiens, mais c'était pour les conduire à la pénitence dont ils avaient besoin. « *Contristavi vos ad paenitentiam* ».

Auriez-vous un dernier mot qui colorerait notre entretien ?

N'oublions pas que l'Eglise vit au rythme de l'éternité. Mgr Fellay nous l'a rappelé fort opportunément : « On nous déclare : "Vous savez, aujourd'hui le pape vous veut du bien, mais qui viendra après lui ? On n'en sait rien ! Donc c'est maintenant le



Benoît XVI au Brésil à l'occasion d'une rencontre œcuménique.

moment ou jamais où vous devez accepter". J'ai répondu au cardinal qui me tenait ce discours : "Eminence, je crois au Saint Esprit. Si le Saint Esprit est capable d'éclairer ce pape, il pourra aussi éclairer le suivant". Et si lui nous veut du bien, peut-être que le prochain pape nous voudra encore plus de bien. Encore une fois, on ne peut pas discuter sur la foi, on n'a pas le droit de trafiquer la foi »⁸.

La durée de la crise peut nous

sembler longue, mais la persévérance n'implique-t-elle pas justement une certaine longueur de temps ? Notre Seigneur nous l'a dit : c'est par l'exercice de la patience que vous sauvez vos âmes (Lc, 21/19). Et saint Paul ajoute que c'est à travers la patience que doit s'éprouver notre espérance (Rm, 5/4). ■■■

8. Sermon de Mgr Fellay le 15 août 2008 à Saint Malo, reproduit dans *DICI*, n° 181.

L'Arche de Noé, version 2010

En l'année 2010, Dieu irrité des péchés de la France, visita Noé et lui dit : « Construis une arche, rassemble un couple de chaque espèce vivante et les quelques Français encore fidèles avant que je n'envoie la pluie pendant 40 jours et 40 nuits. » Six mois plus tard, Dieu regarda à nouveau la terre. D'arche, il n'y en avait point. « Noé, grouda-t-Il, qu'as-tu fait ? Je ne vois aucune arche ! »

« Pardonnez-moi, implora Noé, mais les temps ont bien changé. J'avais besoin d'un permis de construire ; or, avec la DDE, il faut être patient. Pendant ce temps-là, mes voisins se sont réunis en association parce qu'en construisant une arche dans ma cour, j'allais leur obstruer la vue. Les associations de protection de l'environnement se sont liquéées pour empêcher la coupe des arbres. Quand j'ai commencé à rassembler les couples des différentes espèces animales, la S.P.A. et Brigitte Bardot m'ont mené

au tribunal sous prétexte que j'entendais enfermer des animaux contre leur gré. Dans le même temps, je me débattais avec l'Inspection du Travail parce que je faisais travailler bénévolement mes propres fils. Pour arranger les choses, le fisc a saisi tous mes avoirs, prétendant que je tentais une fuite des capitaux. Les douanes s'y mirent également, parce que j'allais faire passer la frontière à des espèces capables de transmettre la grippe aviaire. Alors, Seigneur, pardonnez-moi, mais je ne sais même pas si dix ans auraient suffi pour entreprendre des travaux. »

A peine Noé avait-il fini ce discours qu'aussitôt les nuages se dissipèrent, et un magnifique arc-en-ciel apparut. A ce spectacle, Noé s'écria : « Vous n'allez donc pas détruire notre beau pays ? » – « Ce n'est pas la peine, répondit Dieu, le gouvernement s'en charge. »

Romain ou papolâtre ?

— Abbé François-Marie Chautard —

Il est dans le malheur de notre époque d'attribuer trop à la personne et pas assez à la fonction.

La personne a tellement été idolâtrée au détriment des structures et institutions de la société que le bien individuel a pris le pas sur le Bien Commun. « Jadis, écrivait Gustave Thibon, on aimait les hommes à travers les institutions : le mariage pesait plus, dans l'âme de telle épouse du grand siècle, que la personne de son mari, on tolérait le roi par respect pour la monarchie, etc. Maintenant, ce n'est plus qu'à travers une personne idolâtrée qu'on supporte les institutions (...) les institutions ne se justifient aux yeux des foules qu'à travers le génie ou le magnétisme de quelques individus »¹.

Ce travers se manifeste notamment dans la conception que l'on se forme de l'attachement au pape. Avant le Concile, cette déviance s'était déjà manifestée à travers un certain culte de la personnalité, palpable notamment dans diverses publications sur la vie des papes écrite de leur vivant. Il n'y avait là qu'un terreau fertile pour les journalistes férus de sensationnel. Cependant, une direction était déjà donnée qui répondait à un public sensibilisé. Celle-ci connut sous Jean-Paul II son apogée en créant autour de la personne du pape un halo médiatique où l'événementiel fut monnaie courante et trébuchante².

On a ainsi pu dire que les voyages incessants du pape Wojtyła répondaient à une volonté de fédérer autour de sa personne l'attachement des catholiques, en réaction à une hostilité médiatique affichée³.

Dans un autre sens, la qualité exceptionnelle des papes qui se sont succédé depuis la Révolution française sur le siège de Pierre, jointe aux carences

de plusieurs épiscopats (en particulier celui de France à la fin du pontificat de Pie XII), et à l'absence de gouvernants vraiment catholiques, ont conduit à voir dans le pape l'ultime recours, le refuge assuré contre les errements ambiants.

Déjà sous Pie XII, un père Calmel mettait en garde les apôtres zélés de la « Cité catholique » contre un bien excusable mais réel fléchissement de la conception de la papauté, en rappelant le rôle certes indispensable et premier du pape dans l'Église, mais néanmoins borné et limité par la foi qu'il a pour fonction de transmettre fidèlement comme vicaire du Christ⁴.

Il convient donc de se méfier d'une telle conception qui, sous apparence de bien, serait préjudiciable non seulement à la conservation de la foi dans les circonstances exceptionnelles dans lesquelles nous nous trouvons, mais aussi à notre fidélité à Rome.

Plusieurs dangers nous guettaient : ne distinguant pas suffisamment entre personne et fonction, nous pourrions prendre l'opposition aux errements des papes modernes, telle que la pratique la FSSPX, comme une révolte contre la fonction, et se mettre à douter du bien fondé de cette opposition. Ou au contraire, à refuser à la personne d'être investie de la fonction sous prétexte qu'elle ne répond pas suffisamment à cette dernière. Tel est le danger du sédévacantisme.

Dans un autre sens, déçus par les personnes, nous pourrions douter de l'Institution et céder au découragement, voire au désespoir et perdre la foi, purement et simplement. « Les invectives d'une Catherine de Sienne contre le clergé de son époque ne seraient plus tolérables aujourd'hui, remarquait Thibon : elles compromettraient dans les âmes la foi dans l'Église »⁵.

Faute de distinguer clairement la nature humaine et la nature divine du Christ, la Croix du Christ scandalisa de nombreux chrétiens. S'offusquant de ce que Dieu eût assumé la souffrance, certains ont rejeté la réalité de la Passion du Christ et ont fait de l'humanité du Christ un pur fantôme tandis que d'autres ont dénié au Christ la nature divine.

Mutatis mutandis, nous nous trouvons face à une situation semblable. Il s'agit donc de toujours bien distinguer – sans pourtant la séparer – la personne du pape de sa fonction, se rappelant que la personne du pape, dans l'exercice de sa fonction, n'est infailliblement protégée d'erreurs graves qu'à l'occasion de conditions très précises⁶ et que l'authentique romanité ne porte pas tant sur la personne que sur la fonction. ■■■

1. Gustave Thibon, *Diagnostics*, librairie de Médicis, Paris, p. 129 et 131.

2. Le commerce lui-même n'est pas en reste : cartes postales, bougies, médailles, posters, calendriers, tee-shirts ornés du portrait du pape, participent de ce culte de la personnalité. Bien différents sont les reproductions des armes ou les insignes du Saint-Siège qui honorent davantage la fonction.

3. Les campagnes de presse qui se succèdent à l'encontre de Benoît XVI participent de cette conception. Afin d'atteindre plus sûrement l'Église, on s'en prend à la personne du pape, quitte à user des sujets les plus scabreux et sordides.

4. « Du temps de Pie XII on nous accusait volontiers de "papolâtrie", on nous accusait à tort, nous n'étions pas idolâtres. Mais nous étions excessifs et imprudents (...) Nous avions Pie XII. Par la suite les événements se chargèrent de mieux nous instruire » note Jean Madiran qui rapporte ce trait dans son hommage au père Calmel, *Itinéraires* 206, septembre-octobre 1976, p. 7 et 8.

5. *Ibid*, note 1, p. 131.

6. Le concile Vatican 1 dans *Pastor aeternus* (Dz. 3074) définit solennellement l'infailibilité du pape en précisant les conditions : « Lorsque le pontife romain parle ex cathedra, c'est-à-dire lorsque, remplissant sa charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, il définit, en vertu de sa suprême autorité apostolique, qu'une doctrine en matière de foi ou de morale doit être tenue par toute l'Église, il jouit, en vertu de l'assistance divine qui lui a été promise en la personne de saint Pierre, de cette infailibilité dont le divin Rédempteur a voulu que soit pourvue son Église lorsqu'elle définit la doctrine sur la foi ou la morale (...) »

La romanité

— Abbé François-Marie Chautard —

« Puissé-je mourir aussi romain que j'ai vécu ! » Abbé Victor-Alain Berto.

L'attachement à Rome, appelé « romanité », est un lieu commun de nombreux catholiques dits de Tradition, du moins de conservateurs.

Qu'il s'agisse de la FSSPX dont la charte des derniers chapitres généraux reste la déclaration de fidélité à la « Rome de toujours », de la Fraternité Saint-Pierre au nom significatif, ou enfin de nombreux catholiques du rang s'attachant à suivre pleinement les avis du Saint-Père, tous se réclament de la romanité.

Or, si tous se retrouvent dans cet attachement, tous sont loin d'y mettre le même sens, tant il est vrai qu'une définition précise de la romanité reste difficile à formuler¹.

La Rome de Pierre

Le mot peut cependant procurer un début d'éclaircissement. En parlant de romanité, d'attachement à Rome, on se réfère inévitablement à un lieu, et un lieu déterminé. Plus précisément, on s'attache à la Ville, à cette cité qui, certes, vit couler le sang d'innombrables martyrs, mais surtout recueille les reliques des saints apôtres Pierre et Paul.

Le symbole est clair. Rome, c'est la ville de Pierre, la ville du chef des Apôtres. Et le signe qu'on s'attache principalement au siège de Pierre, c'est la moindre vénération que l'on porte à d'autres villes pourtant auréolées du prestige apostolique, comme Jérusalem, gouvernée par saint Jacques, ou Éphèse, habitée par saint Jean.

Parler de romanité, c'est donc évo-

quer l'attachement profond à Pierre, et à travers lui à la papauté, que celle-ci soit d'ailleurs incarnée par des saints, des hommes de génie ou de science, ou des hommes médiocres. En d'autres termes, et au-delà de la personne, la romanité est synonyme d'attachement à la fonction, à l'institution.

Or, le pape, comme le nom l'indique,



Basilique du Latran (cathédrale du pape) sur laquelle est inscrite: *Omnium Urbis et Orbis ecclesiarum mater et caput*: Mère et maîtresse de toutes les églises de Rome et du monde.

n'est autre que le père et pasteur² de tous les catholiques. La romanité consiste en l'attachement filial au pasteur suprême de toute l'Église et la ferme intention d'écouter ses avis, de les retenir, d'en vivre et d'en rayonner autour de soi.

Telle est, nous semble-t-il, une première approche de la « romanité » qui devrait rallier tous ceux qui se reconnaissent sous cette appellation.

Rome et la Tradition

Il semble pourtant nécessaire d'aller plus avant dans la définition.

En effet, la confiance assurée que l'on porte au souverain pontife, l'autorité

particulière qu'on lui reconnaît, repose sur un autre fondement, plus assuré, plus ferme : son indéfectibilité dans la foi. L'Église de Rome est certes l'une des Églises de la Chrétienté comptant le plus de saints pontifes : pas moins de 75 sur 265 papes. Elle est surtout celle qui n'a jamais compté de pasteurs ayant positivement erré en matière de foi³. Car elle seule possède les promesses d'indéfectibilité dans la foi. Or, c'est bien cette solidité de l'Église de Rome qui fonde la confiance et la docilité des âmes.

Mais qu'est-ce que cette indéfectibilité dans la foi sinon la fidélité à l'enseignement de toujours, en un mot, à la Tradition ? Si on s'attache à Pierre, c'est que cette pierre est ancrée dans la Tradition, qu'elle s'appuie sur cette autre pierre qu'est le Christ. L'attachement à Rome ne se distinguerait pas de celui que l'on voue à d'autres Églises si Rome n'était assurée de sa fidélité dans la Tradition.

En définitive, l'autorité du Souverain Pontife découle de sa mission de père et de « pasteur du troupeau ». Celle-ci est sublime, et c'est pourquoi son autorité est considérable. Mais toute considérable qu'elle soit, elle n'est pas absolue. Elle est fixée dans les bornes que lui assigna Notre Seigneur Jésus-Christ et que l'Église elle-même enseigne dans l'exercice de son Magistère infallible : la fidélité au dépôt révélé. C'est pourquoi **la romanité procède avant tout**

1. À titre d'exemple, si l'on consulte le célèbre *Dictionnaire de théologie catholique* de Vacant ou le *Dictionnaire d'Apologétique et de la foi chrétienne* du père d'Alès, on y cherchera en vain un quelconque article sur la romanité. Si l'on poursuit sa recherche avec les dictionnaires classiques de langue française, on trouvera avec peine une définition de la romanité. Encore ne s'applique-t-elle qu'à la Rome des Césars.

2. « Pierre, m'aimes-tu ? Pais mes brebis » Jn 21/17.

3. Certains ont laissé l'erreur ou l'ambiguïté se propager, cependant, mis à part les papes des dernières décennies, aucun souverain pontife n'a enseigné d'erreurs touchant la foi. Cf. abbé J.M. Gleize, « Une crise sans précédents ? », *Vu de Haut* n° 14, 2008, p. 103-108.

de l'attachement à la Tradition. Ce n'est pas parce que nous sommes romains que nous sommes attachés à la Tradition, mais c'est parce que nous sommes attachés à la Tradition que nous sommes romains. En effet, il serait inconséquent d'être plus attachés au messager du dépôt révélé qu'à ce dépôt lui-même. Et nous pouvons ajouter que l'Église est dite romaine parce que l'Église de Rome est par excellence le dépositaire et l'interprète de la Tradition.

Rester romains dans la crise de Rome...

En d'autres temps, cette distinction pouvait sans doute être omise sans préjudice. Rome transmettait fidèlement la Tradition et la Tradition nous prêchait elle-même la fidélité au pape.

Hélas, force est de constater aujourd'hui, et ce depuis bientôt cinquante ans, la contradiction flagrante entre l'enseignement de tous les papes jusqu'au concile Vatican II et celui de leurs récents successeurs.

Que faire ? S'abstenir de choisir ? C'est impossible. Quoi qu'on fasse, il faut opter entre l'enseignement de tous les papes et celui des papes modernes. Cesserons-nous alors d'être romains parce que nous désobéissons aux injonctions romaines inspirées des erreurs modernes ?

C'est tout le contraire. « Notre résistance chrétienne de prêtres ou de laïcs, écrivait le père Calmel, résistance très pénible puisqu'elle nous oblige à dire non au pape lui-même (...) est commandée par le principe d'une entière fidélité à l'Église toujours vivante (...) Nous savons désormais qu'il y a deux

romains ? Nous aussi, et nous osons le dire, nous le sommes plus qu'eux » ?

Qui plus est, lorsque Mgr Lefebvre, et avec lui le mouvement de la Tradition, furent condamnés, le motif invoqué fut explicitement cet attachement à la Tradition multiséculaire⁵.

En conséquence, les circonstances présentes conduisent à préciser la notion de romanité en manifestant un de ses caractères resté jusqu'alors souvent oublié : la fidélité au pape *par fidélité à la Tradition*. Dès lors, la romanité – du côté des membres de l'Église – pourrait se définir comme une piété filiale, un attachement à la Papauté dans la mesure où celle-ci reste fidèle à sa mission et donc à la Tradition.

« La vie intérieure d'un fils de l'Église, notait encore le père Calmel, qui mettrait de côté les articles de foi relatifs au pape, l'obéissance à ses ordres légitimes et la prière pour lui, une telle vie intérieure cesserait d'être catholique. D'autre part, une vie intérieure qui inclut d'être agréable au pape inconditionnellement, c'est-à-dire à l'aveugle, en tout et toujours, est une vie intérieure qui est nécessairement livrée au respect humain, qui n'est pas libre à l'égard de la créature, qui s'expose à bien des facilités et des complicités. (...) »

Une vie intérieure référée comme il se doit au Seigneur Jésus inclut donc le vicairie de Jésus-Christ et l'obéissance à ce vicairie, mais Dieu premier servi ; c'est dire que cette obéissance, loin d'être inconditionnelle, est toujours pratiquée dans la lumière de la foi théologique et de la loi naturelle »⁶.

Ainsi sommes-nous romains et entendons-nous le rester par fidélité à l'enseignement bimillénaire des papes. ■■



Chaire de Saint-Pierre du Bernin
(Saint-Pierre de Rome).

Romes comme il y a deux Églises. Obéir à Rome, obéir à l'Église, nous ne voulons que cela ; nous sommes sûrs de ne pas faire encore autre chose. Mais justement, Rome, la seule Rome, la Rome qui est encore dans Rome, c'est celle des deux cent soixante-deux pontifes et qui ne se distinguent pas de la Rome d'avant Paul VI et d'avant "le" concile »⁴.

Du reste, toute notre attitude manifeste notre romanité. Quelle est notre foi sinon celle du Magistère constant des papes ? Quel est notre catéchisme sinon celui du pape saint Pie X ? Quel est notre rituel des sacrements sinon le rituel romain ? Quelle est notre messe sinon la messe romaine codifiée par le pape saint Pie V ?

Face à nos détracteurs, ne pourrions-nous pas nous approprier, en les adaptant, les propos de saint Paul : « Sont-ils

CARNET PAROISSIAL

Ont été régénérés de l'eau du baptême

Antoine DZIURDA 14 mars

Ont contracté mariage devant l'Église

Olivier NOVARO-LEROI
Avec Patricia RIFONNEAU 20 mars

Ont été honorés de la sépulture ecclésiastique

Geneviève MACHABEIS, 89 ans 4 mars

Marius van ES, 78 ans 5 mars

Michèle ARMAN SIN, 58 ans 4 mars

Isabelle AUCOUTURIER, 60 ans 9 mars

Andrée CHEVALLIER, 95 ans 11 mars

Joëlle TESTART, 71 ans 18 mars

Geneviève CARPENTIER,
82 ans 24 mars

4. Cité dans *Le sel de la Terre*, n° 12 bis, mai 1995, p. 12 et 23.

5. « A la racine de cet acte schismatique, on trouve une notion incomplète et contradictoire de la Tradition » Jean-Paul II, *Ecclesia Dei afflicta* (juillet 1988).

6. Cité dans *Le sel de la Terre*, n° 12 bis, mai 1995, p. 72 et 73.

Une merveilleuse rencontre... à Ars!

— Abbé Jean-Pierre Boubée —

Agitation un peu inhabituelle, ce lundi matin des vacances de février, sur le parvis.

Le public est bien jeune : les enfants de chœur partent faire un pèlerinage à Ars. Ils sont plus de quarante. Sur l'itinéraire, les religieuses du cours Saint-Dominique de Pouilly nous permettent de célébrer paisiblement la messe dans leur chapelle. Mais elles doivent se rendre à l'évidence : des garçons qui se sont égaillés sur des aires d'autoroute transportent plus de terre sous leurs chaussures que leurs paisibles élèves. La pauvre sacristine dut sans nul doute s'armer non seulement de philosophie, mais aussi d'un balai. Le repas est pris à l'abri grâce à l'accueil de monsieur et madame Brière. Une vidéo dans le car achève de présenter l'esprit du curé d'Ars.



Tous ces garçons qui ont entre 10 et 18 ans, sont déposés au sud d'Ars : un itinéraire est prévu par petits groupes de dix afin de prier plus aisément en marchant pendant une heure et demie sous un beau soleil : sainte Philomène, la petite sainte du curé d'Ars ne doit pas y être pour rien quand on sait le temps glacial et bouché qui régnait quinze jours auparavant. Une des équipes est menée par le frère Benoît-Joseph, bien connu de tous ceux qui hantent les couloirs de la sacristie de Saint-Nicolas. Il a pu se joindre à l'expédition.



L'arrivée sur le village du saint curé se fait au « monument de la Rencontre », lieu célèbre où saint Jean-Marie Vianney rencontra le petit Antoine Givre, alors qu'il cherchait le village dont il venait d'être nommé curé. « Tu m'as montré le chemin d'Ars ; je te montrerai le chemin du Ciel ! » lui a-t-il répondu.

Au village une grande salle pour pèlerins est mise à notre disposition pour les deux jours. Au titre d'enfants de chœur, chacun s'évertue à remplir une feuille de jeux et questions variés et loin d'être simples. Pendant ce temps, deux mamans dévouées préparent le repas du soir.

Trois jeunes chefs de troupes scoutes – encore en activité – nous concoctent une veillée qui amuse petits et grands.

Le lendemain matin, dès les premières heures,






le musée de cire ouvre ses portes juste pour nous. Enchantement véritable qui donne l'impression de rencontrer le saint curé à tous les tournants. Certains font plusieurs fois le parcours, pendant que quelques studieux prennent des notes.

Une feuille, distribuée à chacun selon son âge pose quelques énigmes qu'il faudra résoudre avant de parcourir le village :

- + le nom de l'école pour les filles pauvres fondée par le saint ?
- + les manifestations du démon étaient-elles des tentations, des infestations ou des possessions ?
- + qu'avait inscrit le saint curé dans le Cœur de la statue de la Vierge ?
- + l'appellation donnée aux représentations du Christ vêtu de pourpre et couronné d'épines ?
- + le nom du pauvre canonisé accueilli par le grand-père de Jean-Marie Vianney... ?



Autant d'occasions de chercher dans tous les coins, avant d'achever la matinée par un chapelet dans l'église. Durant le retour, une belle projection de la vie du curé d'Ars fait la synthèse dont il ne faut regretter que les anachronismes liturgiques... évidemment. Tous nos jeunes au visage heureux étaient de retour le soir devant l'église. Dès à présent, les voilà en train de se préparer aux offices de la Semaine Sainte. Mais là, il faut une pointe de « professionnalisme » ! Ils vous aident à prier... Priez un peu pour eux. 

Le péché final

Pour saluer la journée de la femme

Quand le Dieu tout-puissant donna chair à la femme
En la tirant de l'homme il la fit corps et âme
Et l'amena vers l'homme. Et l'homme dit: voici
La chair de ma chair, les os de mes os, aussi
J'appellerai femme celle que Dieu me donne
Et nous ne ferons qu'une personne.

Mais lorsque dans l'Eden la femme succomba
Aux ruses du serpent et que sur eux tomba
La colère de Dieu, Yahweh dit à la femme:
Ton mari fera naître en ton cœur une flamme
Mais il aura pouvoir et puissance sur toi.
Et le monde, dès lors, observa cette loi.

Cependant, le serpent s'acharnant sur sa proie
Dit tout bas à la femme: est-il juste qu'on voie
Ton compagnon tenir toujours le premier rang
Et qu'il te faille encore au bout de six mille ans
Servir, lui donner des enfants, n'être en somme
Partout dans l'univers que l'esclave de l'homme?

Et la femme songeait avec envie au jour
Qui la verrait régner sur la terre à son tour.
Alors, elle dit au serpent: comment ferai-je
Pour que l'homme n'ait plus sur moi de privilège?
Le serpent répondit: porte son vêtement
Et vous pourrez régner tout deux pareillement.

Comme elle avait, jadis, au pommier pris la pomme
Eve, écoutant Satan se vêtit comme un homme
Et le monde encourut une nouvelle fois
La colère de Dieu. Il n'y eut que la voix
– Clamant dans le désert – du poète, pour dire
Que le diable sur terre asseyait son empire.

François Triomphe

Un prêtre répond à vos questions

— Abbé François Knittel —

« Quelle est la position de l'Église catholique concernant le don de son corps à la science après la mort ? », telle est la question que nous pose ce mois-ci une fidèle lectrice du Chardonnet.

Dans son discours du 30 septembre 1954 à la 8^e assemblée de l'Association Médicale Mondiale, Pie XII se demande s'il est licite de tirer des parties du corps d'un défunt pour soigner un vivant. Il rappelle d'abord que le corps du défunt n'est pas la propriété du médecin : « On ne peut pas permettre au médecin de traiter le cadavre comme il le veut. » D'où la nécessité d'une prudente législation : « Il revient à l'autorité publique d'établir des règles convenables. Mais elle non plus ne peut procéder arbitrairement. Il y a des textes de loi, contre lesquels on peut élever de sérieuses objections. »

Une telle législation doit prendre en compte trois aspects. D'abord, elle doit être suffisamment précise pour éviter les abus : « Une norme, comme celle qui permet au médecin, dans un sanatorium, de prélever des parties du corps à des fins thérapeutiques, tout esprit de lucre étant exclu, n'est pas admissible déjà en raison de la possibilité de l'interpréter trop librement ». Ensuite, elle doit intégrer les devoirs de piété des vivants envers leurs défunts : « Il faut aussi prendre en considération les droits et les devoirs de ceux à qui incombe la charge du corps du défunt ». Enfin, le corps humain ne doit pas être considéré comme un simple matériel biologique : « Il faut respecter les exigences de la morale naturelle, qui défend de considérer et de traiter le cadavre de l'homme simplement comme une chose ou comme celui d'un animal. »

Dans son discours du 14 mai 1956 à des spécialistes de la chirurgie de l'œil, reprenant les mêmes considérations dans le cadre spécifique des dons de cornées, Pie XII précise un certain nombre de points. Quant à l'enlèvement de la cornée d'un cadavre, Pie XII va émettre un double jugement :

• En soi, l'enlèvement d'un organe sur un cadavre n'est pas immoral : « Du point de vue moral et religieux, il n'y a rien à objecter à l'enlèvement de la cornée d'un cadavre (...) quand on [le] considère en [lui-même]. »

• Accidentellement, une telle pratique peut devenir immorale : « Les kératoplasties [c'est-à-dire l'enlèvement de la cornée], qui ne soulèvent en elles-mêmes aucune objection morale, peuvent aussi par ailleurs ne pas être irréprochables et même être directement immorales ». C'est le cas lorsqu'on met « le cadavre humain sur le même plan que celui de l'animal ou qu'une simple "chose" » ou qu'on viole « les droits ou la sensibilité des tiers à qui incombe le soin du cadavre, les proches parents d'abord » ou « d'autres personnes en vertu de droits privés ou publics ».

Passant du don d'un organe à celui de tout le corps, Pie XII constate : « Il est vrai (...) que la science mé-



Leçon d'anatomie (Rembrandt)

dicale et la formation des futurs médecins exigent une connaissance détaillée du corps humain et qu'on a besoin du cadavre comme objet d'étude. Les réflexions émises ci-dessus ne s'y opposent pas. On peut poursuivre cette fin légitime en acceptant pleinement ce que Nous venons de dire. De là vient aussi qu'un individu veuille disposer de son cadavre et le destiner à des fins utiles, moralement irréprochables et même élevées (entre autres pour secourir des hommes malades et souffrants). »

Avant de donner sa réponse définitive, le pape fait remarquer que « à moins que les circonstances n'imposent une obligation, il faut respecter la liberté et la spontanéité des intéressés ; d'habitude, on ne présentera pas la chose comme un devoir ou un acte de charité obligatoire. »

Il en conclut en répondant à la question qui nous a été posée : « On peut prendre une telle décision au sujet de son propre corps avec la pleine conscience du respect qui lui revient, et en tenant compte des paroles que l'Apôtre adressait aux Corinthiens. Cette décision, il ne faut pas la condamner, mais la justifier positivement. »

Chardonnet

Courrier des lecteurs
23, rue des Bernardins
75005 Paris.
ou stnicolasduchardon@free.fr



Les Conférences du lundi de l'Institut Saint- Pie X sur CD

Vous avez aimé une conférence du lundi de l'Institut Saint-Pie X? Vous avez raté une conférence du lundi de l'Institut Saint-Pie X?

Vous voulez faire profiter quelqu'un d'un moyen commode pour découvrir la vérité et se cultiver grâce à la variété des thèmes abordés dans ces conférences?

Vous savez que l'écoute d'une conférence est un moyen pratique d'apostolat et de réflexion pour s'informer et se former dans un monde qui manque souvent de recul pour traiter l'information avec discernement.

Littérature, spiritualité, doctrine et crise de l'Eglise, géopolitique, sciences, histoire, monde contemporain, les dernières conférences du lundi de l'Institut Universitaire Saint-Pie X sont désormais disponibles en CD, au prix unique de 10 € la conférence (+ frais de port éventuels).

Titres disponibles actuellement:

Abbé Chautard:	La subversion, mode d'emploi	11 mai 2009
M. Monneret:	Des conversions à St-Nicolas-du-Chardonnet	9 novembre 2009
Mme Anne Brassié:	Jean de La Varenne, le dernier féodal	16 novembre 2009
M. Tougne:	Une société de chômeurs est-elle inéluctable?	23 novembre 2009
Abbé Portail:	Les massacres de la Saint-Barthélemy	14 décembre 2009
M. Monneret:	Les leçons de la guerre d'Algérie pour 2010	11 janvier 2010
M. Tougne:	L'Europe contre les pouvoirs nationaux?	18 janvier 2010
Abbé Bourrat:	Connaissance élémentaire de Vatican II (1 ^{re} partie)	8 février 2010
M. Tougne:	Le réalisme politique est-il nécessairement amoral?	15 mars 2010

Commandes à adresser à: Institut Universitaire Saint-Pie X – 21 rue du Cherche-Midi – 75006 Paris – Courriel: iuspx@free.fr – www.iuspx.com

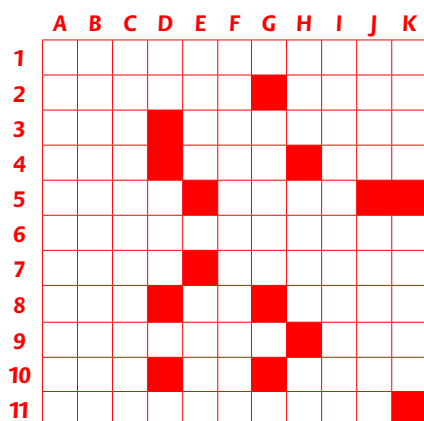
Solution du rébus
(page 3)

Très saint Cœur de Marie, entendez nos soupirs.

(trait) (cinq heures) (deux mâts) (riz)
(an) (taon) (dé) (no sous pire)

MOTS CROISÉS - Problème N° 04-10

par Cecilia DEM



DÉFINITIONS

HORIZONTALEMENT

1) ... ou le « bien-aimé ». **2)** Il y en eut quelques-uns aux récents Jeux Olympiques d'Hiver – Important de ne pas le perdre. **3)** Serrerait-il un peu trop? – Soliman le Magnifique régna sur cet Empire. **4)** Son battement léger s'affole vraiment pour un rien! – Ses armoiries portent la tête de taureau qui lui donnerait son nom

– Leur publicité envahissante donnerait envie de courir s'assurer ailleurs! **5)** Va à merveille – Baigne Saragosse. **6)** Saint Pierre regretta amèrement de l'avoir été au Mont des Oliviers. **7)** À ne pas consommer du tout – Sur le cou-de-pied d'une botte géographique. **8)** Grecque et maléfique – Sur une plaque minéralogique, annonce une voiture d'Europe Orientale – Au pluriel, symbolisent la grand'ville. **9)** Dit « de Turin » est le plus précieux qui soit – Henry James y vécut quelques années. **10)** De consolation, vaut mieux que rien – Dirigea le « FC Stéphanois » durant vingt ans (initiales) – Les mêmes qu'au C ci-dessous mais... anglais. **11)** Les promesses des dernières élections le sont déjà.

VERTICALEMENT

A) On peut en admirer une à Torun. **B)** En langage familier, sa dernière campagne fut un « bide ». **C)** Plus enfants, pas encore adultes, on peut les trouver attachants ou... insupportables. **D)** Conjonction bien esseulée – Sur vos bagages-avion vous mène à Doha. **E)** « Noir » ou « bleu », mange de l'herbe en Afrique – Dispute, dans l'Antiquité, le titre

de Perle de l'Orient à la Tour TV de Shanghai. **F)** Son chef spirituel, et temporel, vit en exil depuis 51 ans. **G)** Volà au secours d'Ulysse – Pas grand-chose! **I)** L'art de faire « parler » le vin. **J)** Transport urbain – Important Groupe d'Assurances, né dans une taverne londonienne. **K)** Épouse de « celui qui fut emporté au ciel par les anges » – « L'écuyer » d'Henri le Navigateur.

SOLUTIONS du N° 03-10

HORIZONTALEMENT:

1. PRINTANIER. **2.** EUCHARISTIE. **3.** RIEUSES – NOM. **4.** SS (Simone Signoret) – ESTOCADE. **5.** EST – ICELUI. **6.** CET (Centre pour l'Égalité de Traitement) – PETIPA – UL (Lu). **7.** OIR (Rio). **8.** TARBES – TICS. **9.** INUIT – BUTÉE. **10.** ÔTE – EVERT (Chris). **11.** NESS – ACEITE.

VERTICALEMENT:

A. PERSÉCUTION. **B.** RUISSELANTE. **C.** ICE – TT (Trinidad et Tobago) – RUES. **D.** NHUE (Hune) – OBI. **E.** TASS – PIÉTÉ. **F.** ARÊTIER – VA. **G.** NISOC (Tocsin) – BÉE. **H.** IS – CEINTURE. **I.** ETNALP (Planté) – ITTI (Titi). **J.** ÉCHAUDOIR. **K.** SEMEÏ – SÉNÉ.

ACTIVITÉS DE LA PAROISSE

Dimanche 4 avril

- A 16h00 : concert spirituel d'orgue par Madame Marie-Agnès Grall-Menet

Mercredi 7 avril

- A 15h00 : réunion de la Croisade eucharistique
- A 18h30 : réunion de la Conférence Saint-Vincent de Paul

Vendredi 9 avril

- A 19h15 : chapelet des hommes
- De 18h00 à 20h00 : consultations notariales gratuites en salle des catéchismes (au lieu du vendredi 2)

Samedi 10 avril

- A 14h30 : rosaire organisé par SOS Tout-petits, place Saint-Michel en réparation des crimes d'avortement.

Dimanche 11 avril

- En salle des catéchismes, exposition-vente de peintures par l'atelier Saint-Luc.
- Vente de miel sur le parvis

Lundi 12 avril

- A partir de la messe de 18h30 : réunion du Tiers-Ordre de la FSSPX
- A 19h30 : conférence de M. l'abbé Philippe Bourrat sur « Connaissance élémentaire de Vatican II - 2^e partie - les influences et les textes » - à l'IUSPX.

Mardi 13 avril

- A 19h15 : réunion du chapitre de l'Ordre des chevaliers de Notre-Dame

Mercredi 14 avril

- A 19h45 : conférence par le Père Damien-Marie (de la Fraternité de la Transfiguration) sur « La Russie, le rite byzantin et l'Eglise catholique : quelques perspectives depuis la Lettonie » en salle des catéchismes.

Vendredi 16 avril

- de 18h00 à 20h00 : consultations juridiques gratuites en salle des catéchismes

Dimanche 18 avril

- Prédication et quête sur le parvis pour les séminaires de la FSSPX
- Tournoi de football de la Tradition au stade Pershing (Bois de Vincennes)
- Vente de fruits sur le parvis

Mercredi 21 avril

- A 18h30 : réunion de la Conférence Saint-Vincent de Paul

Dimanche 25 avril

- A partir de la messe de 9h00 : réunion du Tiers-ordre dominicain
- Sur le parvis : vente de brocante au profit de la paroisse

Dimanche 2 mai

- A 17h45 : concert d'orgue par Madame Michèle Guyard
- Vente de livres de spiritualité en salle des catéchismes
- Vente de vin pour le pèlerinage

HOMMAGE NATIONAL

à Sainte

Johanne

9 MAI 2010
15h, Place St Augustin à Paris



INSTITUT CIVITAS - 17 RUE DES CHASSEURS - 95100 ARGENTEUIL - WWW.CIVITAS-INSTITUT.COM

Conférences du lundi DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE SAINT-PIE X

Lundi 12 avril 2010 à 19 h 30 – M. l'abbé Philippe BOURRAT

Connaissance élémentaire de Vatican II (deuxième partie)

21, rue du Cherche-Midi - 75006 PARIS
(métro : Sèvres-Babylone ou St-Sulpice)
Tél. 01 42 22 00 26 – www.iuspx.com

Entrée : 6 € (étudiants : 3 €)

BULLETIN D'ABONNEMENT

Simple : 22 euros De soutien : 30 euros

M., Mme, Mlle

Adresse

Code postal Ville

Chèque à l'ordre: **LE CHARDONNET** — A expédier à M. Eric Brunet,
LE CHARDONNET 23, rue des Bernardins — 75005 Paris

Veillez préciser, en retournant votre bulletin, s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement. Dans ce dernier cas, indiquez votre numéro d'abonné. (Ne nous tenez pas rigueur de recevoir éventuellement une relance superflue...).